

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON



Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs
(ROUGET DE L'ISLE)

Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.

(FOCH)

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -- SAINT-PIERRE

UNE DÉCISION HISTORIQUE

Le Général de GAULLE, Président du Comité Français de la Libération Nationale, prend le Commandement suprême des Armées de terre, de mer et de l'air.

Au moment où va se jouer le destin de la France, le Comité de la Libération Nationale, soucieux avant tout des intérêts supérieurs de la Patrie, vient de prendre une décision d'une importance capitale et propre à exalter toutes les énergies françaises.

Le général de Gaulle, en qui la France a mis depuis bientôt quatre ans, toute sa confiance et tout son espoir, l'homme dont le génie militaire avait prévu six années à l'avance le « visage de la guerre moderne » et qui, plus que tout autre, est qualifié pour diriger l'élan de nos troupes vers la Victoire, devient, à partir du 4 Avril 1944, le Chef suprême de nos armées de terre, de mer et de l'air.

Ainsi en a décidé le Comité de la Libération qui, après s'être reformé conformément aux nécessités du rassemblement National, a adopté l'ordonnance suivante:

Article 1^{er} — Le Comité de la Libération Nationale assure la direction générale de la guerre, et assume l'autorité sur l'ensemble des forces terrestres, navales et aériennes.

Article II — Le Président du Comité de la Libération Nationale est devenu le Chef des armées; les pouvoirs dévolus au Président du Conseil des Ministres par la loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation de la nation en temps de guerre en ce qui concerne la direction et la coordination de la Défense Nationale sont exercés par le Président du Comité de la Libération.

Article III — Le Président du Comité de la Libération, Chef des armées, primo: décide en dernier ressort de la composition, de l'organisation, de l'emploi des forces armées; secundo: il oriente et coordonne l'activité des départements militaires et règle les dispositions intéressant en commun leur activité et celle des autres départements; tertio: le Chef des armées dirige l'activité des missions militaires à l'étranger.

Article IV — Le Président du Comité, Chef des armées est assisté du Comité de la Défense Nationale prévu par le décret du 16 décembre 1943, portant organisation du haut commandement. Il dispose de l'Etat-Major de la Défense Nationale dont il fixe la composition. Le Chef de la Défense Nationale est nommé par un décret, et assure les fonctions de secrétaire du Comité de la Défense Nationale.

Article V — Toutes les dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article VI — La présente ordonnance sera publiée au journal officiel et exécutée comme loi.

Composition du Comité de la Libération Nationale

Président: Le Général de Gaulle;

Commissaires d'État sans portefeuille: Le Général Catroux, MM. Henri Queuille, André Philip et François Billoux;

Ministre à la Justice: François de Menthon;

Ministre aux Affaires étrangères: René Massigli;

Ministre à la Guerre: André Diethelm;

Ministre à l'Air: Fernand Grenier;

Ministre à la Marine: Louis Jacquinot;

Ministre à l'Intérieur: Emmanuel d'Astier;

Ministre aux Finances: Pierre Mendes-France;

Ministre aux Affaires sociales: Adrien Tixier;

Ministre aux colonies: René Pléven;

Ministre aux Communications et à la Marine marchande:
René Meyer;

Ministre au Ravitaillement: Paul Giacobbi;

Ministre à l'Information: Henri Bonnet;

Ministre à l'Éducation nationale: René Capitan;

Ministre aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés: Henri Frenay.

M. André Le Trocquer, précédemment Commissaire à la Guerre et à l'Air, devient Administrateur-délégué pour les territoires métropolitains libérés.

Voici le texte de l'intervention du Général de GAULLE à la discussion du 27 Mars à l'Assemblée consultative provisoire sur l'organisation des pouvoirs publics en France libérée.

«Avant que l'Assemblée ne procède au vote après cette intéressante et complète discussion, le gouvernement tient à dire quelques mots sur les conclusions qu'il a déjà tirées des débats en attendant celles qu'il tirera de la motion que vous lui adresserez.

Je constate notamment par les discussions d'aujourd'hui qu'il semble se révéler, dans l'Assemblée, une certaine mélancolie quant à la difficulté d'aboutir à des conclusions absolument unanimes et absolument précises sur la constitution de l'Assemblée provisoire nouvelle en France. Cette mélancolie, je vous avoue que je ne la partage pas. L'Assemblée a abouti, comme le gouvernement, d'ailleurs, à des conclusions parfaitement nettes et précises sur ce qui doit être considéré comme l'essentiel..

L'Assemblée a d'abord voté, en plein accord avec le gouvernement, que la souveraineté nationale, c'est-à-dire l'Assemblée nationale constituante, celle qui fera les lois et la constitution, ne peut sortir que d'une consultation générale de la nation, y compris ceux qui sont

absents pour le moment, et lorsque le pays se trouvera placé dans des conditions de sérénité suffisantes pour pouvoir exprimer librement et en toute connaissance de cause, sa volonté politique.

Le second point capital sur lequel l'Assemblée a fixé sa position - conforme au projet du gouvernement - est relatif aux élections municipales et départementales.

L'Assemblée a décidé - et le gouvernement est entièrement d'accord - que dans un minimum de temps et dès qu'il sera possible, nos communes et nos départements auront à élire leurs représentants.

Pourquoi est-on tombé si aisément d'accord sur ces deux points ? Messieurs, c'est tout simplement parce que l'un et l'autre sont inscrits d'avance dans les lois de la République.

Quant à l'assemblée provisoire qui doit un jour ou l'autre remplacer celle-ci, il n'est nullement surprenant que les appréciations diffèrent. Dans cette matière, nous agissons aujourd'hui plutôt par définition de principe que par fixation de modalités précises car nous savons qu'il nous est impossible de prévoir exactement dans quel état physique et psychique nous trouverons département par département, le sol national quand il sera libéré.

Il n'est donc pas étonnant que les avis varient à ce sujet. Le gouvernement, quant à lui, recevra votre motion telle qu'elle sera formulée. J'attire cependant votre attention sur certains mots qui ont été prononcés et qui semblent traduire un état d'esprit.

J'ai entendu, et je crois même que Gazier en a fait la remarque au gouvernement, qu'il s'adresse de toutes parts dans l'Assemblée, quelque chose comme un reproche de n'être pas sur cette question suffisamment démocratique. Il est évident messieurs, que si les uns et les autres se rejettent telle apostrophe en invoquant chacun pour son compte la démocratie, c'est que tout le monde est d'accord pour la respecter. Enfin voici le dernier point sur lequel je voudrais me permettre de vous donner mon avis: on a parlé à diverses reprises de l'importance que pouvait avoir vis-à-vis de l'étranger, la prise de position de l'Assemblée et celle du gouvernement.

A cet égard, le gouvernement vous demande, certain d'ailleurs de rencontrer votre propre intention, de ne tenir compte absolument que de ce qui ressort de la volonté nationale, un point c'est tout.

La France qui a apporté la liberté au monde, qui a été et en est toujours le champion, la France n'a pas besoin pour décider de la façon dont elle rétablira la liberté chez elle, de consulter des opinions qui lui viennent de l'extérieur de ses frontières. Et quant au gouvernement provisoire de la République, lui qui depuis Juin 1940 n'a pas cessé non plus que ses prédécesseurs de se tenir fermement sur le terrain de la démocratie en même temps que de la guerre, il se passe, je vous assure, de toute leçon qui ne lui viendrait pas de la nation française qu'il est au surplus seul qualifié pour diriger.

LA DERNIÈRE CARTE

Les premiers jours du printemps de 1944 se lèvent sur l'Europe asservie, un printemps lourd de larmes et d'angoisses mais gonflé aussi de promesses et d'espoirs; comme s'il n'annonçait pas seulement l'été à venir mais la fin du cauchemar de l'occupation, la délivrance.

Des forces formidables vont fondre, d'un moment à l'autre, sur le repaire nazi. Ceux qui ont déchaîné sur le monde le règne de la bête et qui ont commis, partout où ils ont passé, des abominations sans nom savent que des haines féroces les guettent et que le jour du règlement de comptes n'est plus très loin. Beaucoup d'entre eux comptent, sans nul doute, sur la clémence des alliés dont les méthodes démocratiques sont à l'opposé des leurs. N'y a-t-il pas, pour les rassurer, un précédent fameux? Après la dernière guerre, en effet, les gouvernements alliés demandèrent à l'Allemagne de juger et de punir 895 criminels de guerre dont ils dressèrent la liste. Le gouvernement allemand trouva cette liste bien longue et demanda qu'elle fut réduite. De concessions en concessions, on finit par se mettre d'accord sur le compte de 48 coupables dont 5 furent jugés et 3 seulement condamnés, encore n'est-il pas sûr qu'ils furent exécutés. Rien d'étonnant, quand on y réfléchit, que Messieurs les Allemands n'aient pas hésité à recommencer leurs mauvais coups. Pour le prix que cela leur avait coûté!...

Mais cette fois, ils ont largement dépassé la mesure. Peut-on pardonner aux barbares qui séparent les mères juives de leurs enfants, qui forcent les condamnés à mort à creuser leur propre tombe, qui envoient dans les bagnes allemands des jeunes filles de 18 ans dont on n'entend plus jamais parler? Peut-on pardonner aux tortionnaires de la gestapo? Les absoudre nous rendrait presque leurs complices et responsables, à coup sûr, des crimes à venir, nés de notre faiblesse.

Ceux qui auront charge de parler au nom du peuple allemand, après la guerre, ne manqueront pas (on en a déjà des indices) à plaider non coupable en représentant ce peuple comme la première victime du banditisme nazi. Piège grossier, qu'il ne leur coûtera rien de tendre, mais auquel il serait criminel et fou de se laisser prendre; les forces récupérées par la « pauvre Allemagne » se retournant automatiquement contre ses dupes. Nous venons d'en recevoir un épouvantable exemple. En réalité, la nation allemande, folle d'orgueil, née pour la guerre et dressée pour elle, se croyait destinée à subjuguer le monde. Les soldats et les officiers de l'armée d'occupation sont, le plus souvent, de véritables bourreaux. Le peuple allemand a sa propre responsabilité et devra être mis, malgré ses protestations d'innocence, dans l'impossibilité de nuire.

Si la cruauté et la barbarie des soldats d'Hitler excitent notre indignation, que ne dirons-nous pas d'une police française qui traque les patriotes et les torture, de juges français qui les condamnent, d'un Darnan qui lance sa milice à travers le maquis et d'un gouvernement qui ordonne ou qui approuve? Nous aurons nos propres criminels de guerre à juger; ce ne sont pas les moins coupables. La justice qui les guette et qui connaît leurs noms leur mettra un jour la main au collet. Ils seront exécutés, eux aussi, au nom du peuple français, rede-

venu maître chez lui, et seul qualifié pour faire sa propre police, suivant ses codes et ses lois.

Les plus haut placés, pourtant, se croient les plus invulnérables. Nous avons déjà vu Darlan retourner sa veste quand il crut venir le moment opportun. Boisson, Bergeret, Peyrouton, Pucheu, Noguès et consorts ayant rejeté la carte allemande, devenue dangereuse, secrurent, du coup, voués aux plus hautes destinées dans la France de demain... Jusqu'à Pétain, lui-même, qui, sous l'influence d'hommes comme Bonnet, Monzie, Frossard, se prit dernièrement d'un amour imprévu et subit pour la légitimité républicaine, dans le but, clair comme le jour, de se rapprocher des gouvernements démocratiques et de se maintenir au pouvoir après la libération.

De puissants industriels qui, sans faire partie directement du gouvernement de Vichy, l'avaient soutenu depuis Juin 1940 commencent eux aussi à préparer l'avenir; certains membres des fameuses 200 familles font des offres de vêtements, d'armes, d'argent à ceux de la résistance dans le but non moins évident de méninguer leurs propres intérêts, ceux des Trusts et des Cartels.

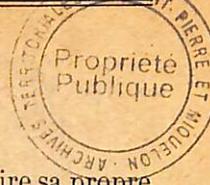
Les uns et les autres, hommes politiques et financiers, qui s'entendent au fond comme larrons en foire, mettent tous leurs espoirs en ceux qui, dans le monde, font en même temps qu'eux les mêmes savants calculs. Au jour de la libération, un camouflage habile de l'organisme de Vichy leur serait à tous extrêmement profitable. La flamme qui anime les mouvements de résistance, l'esprit magnifique qui les guide, tous ces gens là veulent les ignorer. Qu'est-il besoin de s'embarrasser de sentiments et d'idées? Des étiquettes portant le nom de liberté, justice, démocratie sont amplement suffisantes. La raison du plus fort sera, comme toujours, la meilleure.

Mais leurs raisonnements pèchent par la base: le plus fort ne sera pas le financier ou le politicien, ce sera le peuple de France. Les mots: liberté, justice, démocratie portent en eux une force explosive qui se retourne contre ceux qui veulent s'en servir. Leurs savantes combinaisons retourneront au néant.

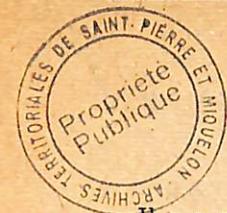
Loin de reprendre pied dans le gouvernement français de demain, les traîtres seront châtiés pour les crimes qu'ils ont commis; l'exemple de Pucheu est là pour les en assurer, s'ils en doutent. Quant aux puissances d'argent, elles ne peuvent rien contre la marée montante: tous leurs efforts pour constituer une Internationale des Trusts et des Cartels et pour imposer en France l'homme de leur choix sont condamnés d'avance. Bien fous et bien criminels à la fois sont ceux qui, au moment de la libération, essayeront de maintenir dans leur intérêt propre, et sous une forme ou sous une autre, quelque chose de l'organisme de Vichy.

Tout le pouvoir et toute l'autorité émanant aujourd'hui du Comité d'Alger que le peuple de France, par la voix de ses représentants de la résistance, reconnaît comme le seul qualifié pour parler en son nom; il a, ce peuple, dans son immense détresse, la chance inouïe d'avoir, pour Président de ce Comité, l'homme capable entre tous de mener la France vers ses destinées éternelles. Et il connaît sa chance; les forces internationales de l'argent seraient sages de ne pas l'oublier.

H. B.



ÉCLAIRCISSEMENTS



Il y a quelque temps un chargement de morues fut expédié de nos îles à la Martinique où il fut des plus apprécié.

Par les membres de l'équipage du navire qui en effectua le transport nous apprîmes toute la misère et le dénuement dans lesquels l'ex-gouverneur de la Martinique, l'amiral Robert, avait plongé cette vieille colonie française, en l'obligeant à rester aux ordres de Vichy jusqu'au jour où, la situation devenant mauvaise pour lui-même, il abandonna son poste et alla se placer sous la botte de l'envahisseur, préférant se rendre à l'ennemi plutôt que de reprendre les armes pour libérer son Pays.

Cependant le ralliement de la Martinique, aux côtés des alliés, pour continuer la lutte était la seule décision que tout autre que ce dément, chargé d'administrer cette colonie, eût adoptée, car c'était la seule que l'Honneur d'un soldat ou d'un marin et la responsabilité qu'il assumait à l'égard d'une population menacée de famine pouvaient lui dicter.

Fort heureusement pour nous, à St-Pierre-Miquelon, grâce à la résistance des gaullistes qui incita la France Libre à venir nous libérer du joug de Vichy, il nous fut permis de nous rallier, par un plébiscite, à la France Combattante, et ainsi de ne jamais connaître la honte qui fut imposée aux Martiniquais, tous cependant très attachés à la Mère-Patrie, ni la disette, avec tous les maux qui l'accompagnent, que les administrés de l'amiral Robert durent subir.

Ceci dit et les faits énoncés ci-dessus étant, je crois, reconnus unanimement pour être exacts, je veux maintenant répondre aux mensonges qui ont été propagés à St-Pierre par certains Vichystes.

Ceux-ci, cherchant à dresser une partie de la population de St-Pierre contre les bons français qui ont fait la résistance à l'administration de Bournat, et ont su, avant le plébiscite, faire échec à la propagande de Vichy, déclarent aujourd'hui à tout venant que c'est la faute des Gaullistes si la mobilisation a été décrétée dans nos îles.

Ces gens sont de mauvaise foi, car ils savent très bien dans leur for intérieur que les Gaullistes n'ont eu absolument rien à faire avec l'ordre de mobilisation, et n'avaient d'ailleurs pas un mot à dire à cet égard.

Au contraire, (et cela ils le savent aussi très bien) la France Libre à laquelle nous nous sommes ralliés s'est toujours bornée au recrutement de volontaires.

Mais aujourd'hui la situation est changée, et ce n'est certes pas le ralliement de St-Pierre qui a été la cause de ce changement. Tout l'Empire est rentré dans la guerre et la mobilisation générale a été décrétée. Elle a été décrétée à St-Pierre, comme elle l'aurait été sans notre ralliement, comme elle l'a été à la Martinique que l'amiral Robert avait empêchée de se rallier, et dont nous dépendions pour le recrutement en cas de mobilisation, comme elle l'a été, je le répète, dans tout l'Empire sans qu'il y ait aucune raison pour faire exception pour nos îles où l'on entend assez Messieurs les Vichystes dire : « Nous sommes de bons français ».

Que ces Messieurs soient de bons français? nous ne demandons pas mieux que de les croire, nous serons même les premiers à l'affirmer lorsqu'ils nous en auront donné la preuve, mais il est certain que ne peut nullement prétendre au titre de « bon français », ni même de français tout court, quiconque d'âge à porter les armes, refuserait aujourd'hui de les reprendre pour bouter les boches hors de France.

D'ailleurs nous ne doutons pas un seul instant que la majorité des jeunes soi-disant Vichystes qui ont été mobilisés, n'étant plus dorénavant soumis à cette influence et à cette propagande si néfastes, sont déjà entrés dans la bonne voie, et les états de service de leurs pères dans la guerre 14-18 nous sont le sûr garant qu'ils feront leur devoir, car bon sang ne saurait mentir.

Mais à ceux-là à qui l'orgueil n'a pas permis de reconnaître qu'ils s'étaient trompés, à ceux-là qui ont voulu fomenter des troubles pour attirer sur d'autres le châtiment qu'ils entrevoyaient pour eux-mêmes, à ceux-là mêmes qui, au lieu de se servir de leur influence à faire le bien et à ramener des égarés, ont, au contraire, créé la division et semé la discorde à St-Pierre jusque dans les familles, à ceux-là donc qui ont poussé à faire des choses regrettables des gens qui, leur faisant confiance, se sont malheureusement laissés convaincre, en un mot à ceux qui portent toute cette terrible responsabilité nous dirons qu'ils feraient bien de cesser leur dégoûtante besogne, et d'écouter la voix de leur conscience. Nous leur rappellerons que nous n'avons jamais douté que justice serait faite un jour. Nous leur rappellerons aussi, à ces vrais responsables, que les nouvelles qui nous parviennent d'Alger nous donnent aujourd'hui l'assurance que tous les traîtres et tous ceux qui les ont aidés ou soutenus seront jugés et impitoyablement châtiés.

H. H.

UNE FRANCAISE, MADAME SIMARD

Dès l'automne de 1940, un Comité français libre se formait à Québec. L'animatrice de ce Comité était une femme, Madame Simard, une française née en Afrique du Nord et mariée à un médecin Canadien français.

Alors que certains de nos compatriotes à l'étranger défendaient à l'envi les thèses de Pétain et fréquentaient chez ses représentants, Madame Simard, elle, se ralliait ardemment à la cause de la France et s'ingéniait à faire connaître autour d'elle le mouvement lancé par le général de Gaulle. Elle réunissait bientôt, dans le Comité qu'elle venait de fonder, de nombreuses autorités québécoises et la jeunesse canadienne française de la province.

Vichy avait au Canada ses Consulats, véritables officines de mensonges; grâce à Madame Simard, Québec avait un Comité français libre qui restait fidèle à l'esprit de la meilleure tradition française d'honnêteté et d'honneur.

Quand nos îles furent libérées, le Comité de Québec expédia vers St-Pierre de nombreux dons en nature, tous fort appréciables, qu'une Canadienne française Mademoiselle Paule Langlois, toute dévouée elle aussi, à la cause de la France s'occupait de nous faire parvenir.

Les Français du Canada ont voulu prouver à Madame Simard leur estime et leur reconnaissance et ils l'ont élue l'automne dernier, pour les représenter à Alger.

Nul choix ne pouvait être plus mérité et plus heureux et nous avons été les premiers à nous en réjouir.

AVIS

LA TRÉSORERIE DÉLIVRE IMMÉDIATEMENT DES BONS DU TRÉSOR.

En souscrivant vous aiderez à la victoire et vous ne négligerez pas vos intérêts en faisant fructifier vos ressources disponibles.

Etat-Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES:

- 27 Mars. — Guibert, Odile-Mauricette-Emma.
30 Mars. — Baldomero-Albistur, Bernard-Joseph.
31 Mars. — Lelache, Gervais-René-Joseph.
5 Avril. — Arozamena, Antoine-Bernard-Joseph.

A VENDRE

Une propriété. S'adresser à Madame Alfred Daireaux.

Un moteur six chevaux. S'adresser chez M. Michel Gervain.

On demande à acheter un landau.

S'adresser au Bureau du Journal, Rue Jacques Cartier.

L'ISTHME DE LANGLADE

LE GRAND BARACHOIS

(Suite)

C'est le cas de répéter: *sursum corda*, car en vérité je vous le dis: si les petits pêcheurs ne mettent pas une borne à leur insatiable avidité et continuent leurs fouilles incessantes, la coque disparaîtra du grand Barachois et deviendra une denrée de luxe, comme la truffe, cette autre déterrée...

Il nous reste à parler du loup-marin, l'hôte assidu des plages, à mer basse. A la distance où on l'aperçoit, il est difficile de préciser le genre d'exercice auquel il se livre, mais tout porte à croire qu'il s'amuse énormément beaucoup plus que nous. Je suis sûr qu'il y a dans la tête de cet amphibie un million d'idées qui nous sont complètement étrangères. Ses préoccupations ne sont pas les nôtres, et nos préoccupations ne sont pas les siennes. Que lui importe la question de doublon, du moment qu'il a *gratis pro deo* des grèves pour dormir et un chenal opur baignoire! Et l'indemnité de chauffage? C'est cela qui lui est équidistant!.. Il est rembourré de graisse et s'accommode très bien d'un glaçon comme oreiller.

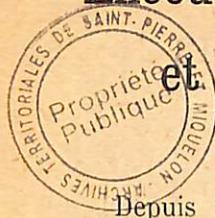
Le loup-marin, pilier du grand Barachois, appartient à l'espèce classée sous le nom de *phoca vitulina*. Il se distingue des autres espèces, les *Harpes*, les *Capuchons*, les *Pattes-Carrées*, qu'on rencontre dans les mers, au large de Terre-Neuve, en ce qu'il est d'humeur sédentaire, et fréquente toujours les mêmes baies. C'est ainsi qu'il y a des veaux marins qui viennent, de père en fils, sur les dunes du grand Barachois. On m'a montré un jour, à l'aide d'une longue vue, un vieil habitué qui réclamait la plage, n° 17, avec l'apréte d'un abonné de l'opéra revendiquant sa stalle d'orchestre occupée par un intrus.

A raison des habitudes bien connues du loup-marin, les petits-pêcheurs ont étiqueté les plages avec un rare bonheur d'expressions. On sait, d'ailleurs, que les Miquelonais sont passés maîtres en l'art de donner des sobriquets. Ainsi le banc *Au veau qui tête* est naturellement occupé par les loups-marins au biberon, ceux-ci reconnaissables à leur peau sans mouchetures, tandis que le dos des nourrices est fortement tacheté. Un autre banc désigné sous l'enseigne: *Au rendez-vous des joyeux loups-marins* attire spécialement la jeunesse loup-marinière. On flirte, on fait des grâces, et les adultes, pour plaire à leurs amies, sautent d'une façon comique. Ils sont irrésistibles, ou du moins ils le croient, ce qui fait que le résultat est le même.

Malgré cette humeur folâtre, les loups-marins ne se déparent jamais d'une prudence sagelement combinée. Ils ont toujours soin d'apostrer quelques-uns des leurs en grand'garde pour veiller au salut commun, et à la moindre alerte, le campement est levé avec une promptitude extraordinaire. — Une seule fois j'ai cru trouver leur vigilance en défaut: mais dame aussi, à la suite de quelle ruse? Laissez-moi vous en faire la narration. J'étais avec Dolisie, et sur la plage où nous étions, des loups-marius en bandes batifolaient à trois cents mètres de nous. « Si nous pouvions les surprendre? » me dit Dolisie.

(La suite au prochain numéro)

Encouragement à la pêche et à la profession de pêcheur



Depuis l'ouverture des travaux de résorption du chômage, c'est-à-dire depuis dix ans, sur 300 jeunes gens de la section de Saint-Pierre, arrivés à l'âge d'embauche, soit 16 ans, 21 seulement se sont orientés vers la pêche alors que 150 d'entr'eux sont venus sur les chantiers de l'Administration, grossir le nombre des sans-travail.

Cette cadence inquiétante risque de conduire, dans un avenir rapproché, à la disparition complète de la petite pêche dans la Section de Saint-Pierre. Il est grand temps de pousser un cri d'alarme.

Il serait paradoxal, en effet, que dans un territoire qui n'a existé que pour et par la pêche, les chantiers administratifs, dont le but est de résorber les chômeurs trop âgés pour être rééduqués, que nous a laissés la période de la fraude, contribuent à détourner la jeunesse locale de son métier traditionnel et arrivent à constituer une pépinière permanente de déclassés.

Dans l'intérêt de nos Iles, de leur avenir économique et social, il a paru nécessaire d'opposer à une situation aussi grave, des mesures vigoureuses destinées à arrêter la jeunesse sur la pente facile mais sans espoir où elle a tendance à glisser.

En conséquence, et sauf dérogation expresse accordée dans des cas particuliers, les chantiers n'accepteront plus de jeunes gens au-dessous de 21 ans à moins qu'il ne s'agisse d'apprentis étudiant réellement un métier spécialisé.

En contre-partie, tout jeune homme de la Section de Saint-Pierre qui n'a jamais exercé, jusqu'à présent, ou n'a exercé que d'une façon discontinue (moins de 3 mois) la profession de pêcheur pourra recevoir:

- 1^o une prime d'équipement de 1.200 francs;
- 2^o une subvention mensuelle de 300 francs par mois pendant la durée des 6 mois de campagne.

Le patron qui acceptera le jeune débutant recevra, de son côté, pour frais d'apprentissage, une allocation mensuelle de 500 francs pendant la durée de la campagne.

Les mêmes avantages seront consentis à l'embarquement éventuel sur des navires de grande pêche.

Notons en passant que, comme les années précédentes, des primes de rendement, totalisant 160.000 francs, seront accordées aux pêcheurs, de même que seront maintenues les distributions gratuites d'essence. Si la pêche des mois à venir est, comme il y a tout lieu de l'espérer, favorable, le jeune pêcheur pourra bénéficier dans sa campagne d'un gain nettement supérieur à celui qu'il aurait perçu en travaillant sur les chantiers.

En 1943, en effet, 43 doris sur les 79 embarcations de la Section de Saint-Pierre ont réalisé plus de 150 quintaux de morue.

La part du matelot étant le quart de la pêche, celui-ci pourra donc compter, sans participation aux frais et tout en étant nourri par son patron, sur un bénéfice minimum aux cours actuels, de 150.000 francs, mais susceptible, si la pêche est favorable, de dépasser très largement ce chiffre, auquel il y aura lieu d'ajouter les 4.200 francs que représentent l'indemnité de première mise d'équipement et les primes mensuelles.

Il aura commencé l'apprentissage du métier de marin et de pêcheur, bénéficié, le cas échéant, des avantages de la Caisse de Prévoyance de la Marine et jeté les bases d'une pension de retraite.

Il aura acquis, en outre, l'expérience nécessaire qui lui permettra de naviguer plus tard à la grande pêche, seule forme moderne - il suffit de voir les progrès que font actuellement nos voisins dans ce domaine - susceptible de redonner à Saint-Pierre sa prospérité d'antan.

Si, toutefois, pour des raisons diverses, il désire persévéérer dans le métier de petit pêcheur côtier, l'Administration tutélaire là encore, lui facilitera, par le jeu du Crédit à la petite Pêche, l'achat d'un doris et d'un moteur.

Il est bon de noter à ce sujet qu'en prévision de cette éventualité, l'Administrateur vient de demander au Gouvernement canadien des priorités pour la fourniture d'un stock de 35 moteurs de doris et de 11 mille pieds de bois pour la construction de nouvelles embarcations.

Le jeune novice aura, ce qui n'est pas à dédaigner, vécu pendant 6 mois la belle et noble vie au grand air de nos marins pêcheurs, vie qui, si elle n'est pas, tant s'en faut, sans fatigues, sans peines et sans dangers n'est pas sans satisfactions profondes et sans joies réelles.

Il jouira enfin de la légitime fierté d'abandonner un travail monotone à l'horizon irrémédiablement limité pour devenir un homme ayant conscience de faire œuvre utile pour lui-même, pour sa famille et pour la collectivité.

Nous espérons que plus tard d'autres mesures viendront s'ajouter à cet essai de réorientation, en particulier, l'institution de cours d'hydrographie et de mécanique destinés à donner des métiers solides et rémunérateurs à notre jeunesse studieuse et à pourvoir les futurs chalutiers d'états-majors qualifiés.

Mais rien de solide ne se fait sans peine, sans patience et aussi sans délais.

Il faut attendre, espérer et faire confiance à ceux qui se penchent sur les problèmes de notre Archipel avec l'unique souci d'améliorer le bien-être de ses classes laborieuses.

Les événements de la Quinzaine

NOUVELLES DE FRANCE ET DE L'EMPIRE:

Alger: L'Assemblée Consultative reçut le projet d'ordonnance relatif à l'organisation des pouvoirs publics en France libérée. Elle adopta à l'unanimité moins 2 voix, l'amendement Pringent, résistant indépendant, décidant que l'Assemblée nationale constituante serait élue au scrutin à un seul degré par tous les Français et toutes les Françaises majeures. M. Grenier se déclara d'accord sur la date des élections locales mais demanda que les femmes soient électrices et éligibles. A sa 2^{me} session, l'Assemblée se prononça pour le vote des femmes aux assemblées locales et sur la manière dont serait constituée l'Assemblée provisoire. Elle rejeta l'amendement Serda tendant à une modification du régime des séquestrés par 56 voix contre 7 et adopta l'ensemble du projet à l'unanimité moins 4 voix. L'Assemblée après avoir terminé ses débats, soumit sa motion au Comité de la Libération Nationale, qui, réunie le 1^{er} Avril sous la présidence du général de Gaulle, en termina l'examen.

Monsieur Tixier, commissaire aux affaires sociales, a fait à l'assemblée un exposé sur les mesures immédiates que le Comité entendait prendre, dès la libération de la France, dans le domaine économique et social.

Le problème de la presse sera aussi l'un des plus urgents à résoudre dès la libération. A cet effet, M. Bonnet, Commissaire à l'Information, a élaboré un rapport qui, après avoir été examiné par le Comité de la Libération, a été soumis à l'Assemblée consultative.

A Alger, le général de Gaulle décerna la croix de la Libération au général Collet puis à M. Bonvin, gouverneur des Etablissements français de l'Inde qui vient d'arriver à Alger.

Le 26 mars, le président du Comité de la Libération inaugura la rue « d'Ornano » à la mémoire du colonel français, mort héroïquement à Moursouk le 11 janvier 1941.

Le Tribunal d'armée a terminé le premier Avril le procès des phalangistes de Tunisie. Il condamna plusieurs traîtres engagés dans les armées axistes à la peine de mort; d'autres ont bénéficié des circonstances atténuantes.

Le général Giraud passa quelques jours auprès des troupes françaises d'Italie. Il décore 9 officiers français dont 4 de la croix du mérite. Le général Juin remit la croix de guerre à 15 membres d'un bataillon américain qui était sous ses ordres en décembre.

Sur mer: Nos marins se distinguèrent brillamment. Le 21 mars nous apprenions que 2 torpilleurs français de la classe du « Fantasque » et « Le Terrible » accomplissaient au cours d'un raid en Méditerranée centrale un magnifique exploit, envoyant au fond 3 et peut-être 4 navires allemands et perdant de vue le 5^{me} après l'avoir touché.

Le 4 Avril, un autre communiqué des armés alliées nous apprit que nos bâtiments ont intercepté en Adriatique cette fois, un convoi ennemi et son escorte. Après un vif engagement, ils les ont entièrement détruits sans subir la moindre perte. Au retour de cette expédition, les vainqueurs ont reçu un chaleureux accueil de la part des bâtiments alliés. Le général de Gaulle, le général

Giraud et M. Jacquinot leur ont envoyé leurs félicitations pour chaque exploit.

France: A Vichy, Marcel Déat a été nommé secrétaire d'Etat au Travail et à la Solidarité nationale. Vichy continue à prendre des mesures pour diviser les Français au moment de l'invasion du continent. C'est ainsi que dorénavant, les compagnies d'assurance devront payer les dégâts causés par les patriotes dans les usines françaises travaillant pour les nazis. Vichy espérait ainsi que les directeurs des usines prendraient eux-mêmes des mesures contre les saboteurs, se mettant de ce fait, à dos les patriotes. Cela n'a pas réussi. Au contraire, les actes de sabotage se multiplient quotidiennement; exemple: entre le 2 et le 6 Janvier, on a pu enregistrer 143 actes patriotiques.

En Savoie, Annecy fut entièrement occupée par la milice de Darnand. Ce traître s'apprêterait à faire arrêter tous les Juifs de la zone Nord qui sont encore en liberté. Quant à Déat, il publia un décret déclarant que tous les Français âgés de 18 à 45 ans sont susceptibles d'aller travailler en Allemagne. Déat veut aider ses maîtres nazis mais malgré tous ses efforts, il ne trouve pas facilement des ouvriers français désireux de les servir. Le comité de coordination pour la lutte contre la déportation mandaté par le conseil de la Résistance, enregistre le double échec que Vichy et les Allemands viennent de subir tant en ce qui concerne la déportation de la classe 1944 que le départ de la nouvelle tranche de travailleurs réclamée par Sauckel. A la fin de Février, sur 200.000 français demandés par Sauckel, 1500 seulement avaient effectivement été envoyés en Allemagne.

Dans le Nord de la France, les populations de Dunkerque et de Calais ont été presque entièrement évacuées. Les habitants n'ont eut l'autorisation d'emporter que quelques légers bagages, les mobiliers et autres objets laissés ont été envoyés en Allemagne.

GUERRE DANS LE MONDE:

Russie: Après avoir traversé le Bug et le Dniester les armées russes ont traversé le Prut entrant ainsi en Roumanie, puis elles ont élargi leur front en Pologne.

Chaque soir, nous lisons avec avidité le communiqué soviétique qui nous apprend toujours de nouveaux succès remportés par nos alliés soviétiques.

Après la traversée du Dniester, il n'était déjà plus question de retraite pour les allemands. C'était et c'est encore un « sauve qui peut général ». Les soviets élargissant leur front d'heure en heure, brisaient toutes les troupes du Reich et en 20 jours l'offensive du Dniester était terminée et les soviets étaient arrivés sur la rive orientale du Prut, refoulant l'ennemi vers les Carpates, avançant de 300 à 320 kilomètres durant ce laps de temps. L'Armée rouge qui semble disposer de réserves considérables ne s'arrêta pas et continua sa marche victorieuse arrivant ainsi aux premiers contre-forts des Carpates.

Après avoir libéré Mogilev Podolski, Kamens Podolsk, Zmerinka, Balta, Beresovka, Fervomaisk, Nikolaev et Ochakov l'armée rouge rentre en territoire roumain et s'empare de Cernauti en Bucovine, de Kolomyja et se dirige vers Chisinau capitale de la Bessarabie ainsi que vers Tiraspol et Odessa dont elle est à environ 15 milles seulement. Odessa est la seule base de ravitaille-

ment restant pour les 100.000 hommes de la Crimée dont le sort est très précaire. En Pologne, nos alliés ont pris Krzemieniec Doubno, Luck et ont dépassé sans l'avoir pris Tarnopol. Les soviets se battent aux abords de Stanislavov et continuent leur marche sur Lvov.

En Russie Blanche et dans le Nord du front, on ne signala durant cette quinzaine que des combats d'importance locale.

Italie: La situation n'évolue pas beaucoup sur ce théâtre de guerre mais la lutte est toujours aiguë et chacun des deux adversaires tient solidement ses positions tant à Cassino que dans la tête de pont d'Anzio. Nous apprenons que des forces italiennes se battent dans les rangs de la 5^{me} armée alliée et que les Français continuent de se distinguer. L'aviation continue journallement ses opérations offensives et destructives effectuant de 1.000 à 1.500 sorties en 24 heures et abattant chaque jour, quelques chasseurs nazis. Elle sème la destruction à l'arrière des lignes ennemis et bombarde les voies ferroviaires du nord de l'Italie.

Front aérien: La R.A.F. et l'aviation américaine saluent de bombes explosives et incendiaires chaque jour et chaque nuit, une et quelquefois plusieurs villes du Reich. C'est ainsi que Hanovre, Aix-la-Chapelle, Krefeld, Nuremberg, Brunswick, Essen, Brême, Berlin, Kiel, Dortmund, Franckfort ainsi que plusieurs autres villes de l'Allemagne occidentale ont été survolées de jour par des formations allant de 800 à 1.000 fortresses volantes et de nuit par 1.000 à 1.500 avions anglais. En outre, l'offensive contre le continent se poursuit toujours avec une violence accrue. Des aérodromes allemands à Saint-Dizier, Beauvais, Beaumont le-Roger, La Rochelle, Creil, Chartres, St-Jean-d'Angély, Pau, Bayonne, Bordeaux, ainsi que des objectifs à Angoulême, Tours et Cherbourg ont été pilonnés. Quant au Pas-de-Calais, il est chaque jours l'objectif visé par les aviateurs alliés.

Les aviateurs alliés se sont aussi portés sur Sofia, capitale de la Bulgarie, Bucarest capitale de la Roumanie et Budapest, capitale de la Hongrie.

En 1943, l'aviation américaine détruit sur tous les théâtres de guerre, 11.042 avions axistes perdant elle-même 2.885 appareils.

En Birmanie: Les combats ont repris et une violente bataille fait rage sur la frontière indo-birmane aux environs d'Imphal. Les troupes sino-américaines attaquent aussi l'ennemi dans le Nord de la Birmanie.

Pacifique: La base de Truk dans les Carolines est soumise depuis plusieurs jours à un violent pilonnage. Dans l'archipel de l'Amirauté, les américains ont occupé deux îles à l'Est de Manus. L'île de « Emerau » située entre la Nouvelle Irlande et l'île de Truk a été également occupée.

NOUVELLES DIVERSES:

Dans les Balkans: Les nouvelles qui nous viennent des pays satellites de l'axe sont toujours confuses. L'occupation de la Hongrie par les forces allemandes est la seule nouvelle officielle qui nous soit parvenue. Dans ce pays livré à l'ennemi par le régent Horthy, lors de ses

entretiens au quartier général d'Hitler, un gouvernement fantoche s'est établi sous la présidence de l'ancien ministre de l'ambassade hongroise à Berlin, le premier ministre Kallay ayant démissionné. Les patriotes résisteraient farouchement à l'envahisseur allemand et de nombreuses arrestations ont été opérées parmi les hongrois anglophones.

L'occupation de la Roumanie par les troupes de la Wermacht fut tour à tour annoncée et démentie. Nous ne savons pas trop ce qui se passe dans ce pays qui entend maintenant tonner le canon soviétique et que ne semblent pas vouloir épargner les désastres de la guerre. Antonesco fut comme Horthy et le régent de Bulgarie appelé au quartier général du Führer. Quant à la Bulgarie, elle ne semble pas vouloir accéder aux demandes d'Hitler qui voudrait que les Bulgares prennent les armes contre les Soviets.

En Yougoslavie: Les combats continuent.

En Finlande: Les négociations de paix n'ont pas encore pris fin. M. Paasikivi vient d'arriver de Moscou et le parlement finlandais se réunit pour discuter des nouvelles propositions de paix soviétiques qui seraient plus précises que les précédentes.

A Londres: M. Churchill et Eden ont pris la parole.

Aux Etats-Unis: Monsieur Cordell Hull, a annoncé le retour de M. Murphy en Italie en tant que conseiller politique auprès du général Wilson, commandant en chef des forces alliées en Méditerranée.

Eugène THÉAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE

POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE

SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres